» Deux candidats républicains ont été battus par deux conservateurs, à Trélon, M. Azambre; à Marchiennes, M. Bottin, conseiller sortant.

» Dans douze cantons, les républicains n'ont pas engagé la lutte; tous nos candidats ont obtenu, et au delà, un nombre de suffrages nécessaires pour leur réélection. »

—

L'*Emancipateur* nous apprend que M. Fiévet, de Masny, est allé à Cambrai dans le courant de la semaine dernière. M. le conseiller général s'est rendu au Palais Archiépiscopal pour saluer Son Eminence le Cardinal-Archevêque, qui a reçu avec une grande bienveillance et beaucoup de sympathie le futur candidat.

Néanmoins, l'*Emancipateur* déclare qu'il n'appuiera pas la candidature de M. Fiévet.

—

Les funérailles de M. Henri Leurent, manufacturier, président du tribunal de commerce de Tourcoing, auront lieu demain samedi, à dix heures et demie.

—

Par arrêté en date du 8 octobre 1874, la chaire de mécanique rationnelle et appliquée à la faculté des sciences de Lille est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours, à dater de la présente publication, est accordé aux candidats pour la production de leurs titres.

—

M. Faidherbe, instituteur à Roubaix, vient de publier un travail très remarquable sur les prescriptions de la nouvelle loi, particulièrement en ce qui concerne l'école. Il conclut que le moyen le plus profitable pour les instituteurs, les enfants et les patrons, serait de n'occuper les enfants, dans les ateliers, qu'une demi-journée, toujours la même, les uns le matin, les autres le soir, et de leur ouvrir des écoles spéciales pendant leur demi-journée libre. Un programme restreint aux connaissances essentiellement utiles serait imposé aux maîtres; et comme il faut prévoir le cas où les instituteurs manqueraient, il y aurait peut-être lieu de donner alors comme adjoints aux titulaires d'anciens sous-officiers, fermes, capables, et de bonne conduite.

—

Un nouveau réglement, approuvé par M. le ministre de l'intérieur, concernant la police des lieux publics, vient d'être, par les soins des préfets, affiché en placard et devient, dès maintenant, exécutoire.

L'article 1er rappelle l'obligation imposée par le décret du 29 décembre 1851, à tout individu qui veut exploiter un débit de boissons, de se munir d'une autorisation de l'administration.

L'article 2 apporte une innovation aux anciens réglements et confère aux sous-préfets le droit de statuer sur les demandes relatives à la création de débits temporaires, dans leur arrondissement, conformement au decret sur la décentralisation administrative du 13 avril 1861.

Les articles 3 et 4 déterminent les heures d'ouverture des lieux publics. On a étendu aux chefs-lieux de canton, dont la population totale est de 4,000 habitants, la règle adoptée à l'égard des chefs-lieux d'arrondissement, en ce qui concerne l'heure de fermeture, qui a été fixée à onze heures du soir.

Les articles 5, 6, 7 et 9 contiennent diverses prescriptions de police qui se trouvaient déjà formulées, soit dans les réglements, soit dans la loi elle-même.

Les instructions ministérielles rappellent en particulier aux magistrats chargés de la police des lieux publics qu'il est défendu aux habitants, aux termes mêmes de la loi, de laisser faire ostensiblement dans leurs établissements aucune propagande politique ou électorale sous peine de se voir retirer immédiatement leur autorisation; de laisser des conversations particulières se transformer en discussion générale affectant le caractère de réunion politique.

D'après l'ancien réglement, les maires ne pouvaient accorder aucune prolongation d'ouverture, excepté à l'occasion de la fête patronale, sans toutefois que cette prolongation puisse dépasser minuit. Aux termes de l'article 10 du nouvel arrêté, les maires auront le droit désormais d'accorder des autorisations générales de prolongation d'ouverture les jours de foires, de fêtes patronales, concerts publics, théâtres, jusqu'à minuit. Ils auront également le pouvoir, d'après l'article 11, d'accorder à l'occasion des mariages une prolongation d'ouverture en faveur des établissements où se tiendraient les noces, mais à la condition de donner avis de ces autorisations trois jours au moins à l'avance à la gendarmerie et au commissaire de police. En dehors des cas spécifiés dans les articles 10 et 11, les permissions de prolongation ne peuvent être accordées, s'il y a lieu, que par le préfet ou le sous-préfet.

—

Nous lisons dans le *Propagateur* :

On nous assure que l'autorisation de percer le rempart entre la porte de Béthune et de Canteleu, derrière l'ancienne campagne de M. Bigo, pour l'entrée du chemin de fer de La Ventie à Lille, est accordée. On sait que la compagnie a acheté cette campagne, d'une contenance de neuf hectares, pour l'établissement de la gare.

L'autorisation de faire une trouée dans les remparts n'a rencontré aucun obstacle. Si parfois le génie se montre exigeant, c'est parce que les demandes d'ouverture portent sur des points où la ville ne peut être inondée.

Le refus qu'a éprouvé jadis la Compagnie de Lille à Béthune, est dû à cette cause.

D'un autre côté, les conditions exceptionnellement bonnes que propose la compagnie, les avantages que doivent retirer de l'exécution de ce projet, notre ville, l'industrie, le commerce et les populations du Nord et du Pas-de-Calais, nous font espérer que dans le courant de l'année prochaine on se mettra activement à l'œuvre.

—

L'un de nos confrères annonce, et nous reproduisons cette nouvelle avec la plus grande satisfaction, que M. Vincent, chef de division à la Préfecture, est à peu près entièrement rétabli des suites de l'accident de voiture dont il avait été victime à Paris. M. Vincent se disposerait, dit-on, à reprendre prochainement ses fonctions.

—

Dimanche prochain à six heures aura lieu au Cercle catholique des ouvriers, Grande Rue, la séance d'inauguration des Conférences historiques et littéraires.

—

Cette semaine, un homme légèrement pris de boisson, le sieur B..., prenait à Tourcoing l'omnibus pour Roubaix. En route il eut une discussion avec le conducteur, le provoqua et descendit de l'impériale. Mais au moment où il relevait ses manches et attendait de pied ferme son adversaire, celui-ci remonta en voiture et le cocher fouetta. B.., furieux, s'élança aussitôt à la tête des chevaux et voulut arrêter l'omnibus; mais il glissa et tomba sous la roue de derrière qui lui passa sur la jambe. Il a été transporté à l'hôpital.

—

Adélaïde Dhillyet a la spécialité des porte-monnaies à 3 fr. 70. — Chez le sieur V..., rue Philippe-le-Bon, elle demande un objet de ménage, et pendant que V... monte au 1er étage, elle ouvre un tiroir et enlève un porte-monnaie; — chez Sophie F..., rue de Tourcoing, elle guette la sortie de la propriétaire, ouvre encore un tiroir, et *fait* encore un porte-monnaie. — L'un et l'autre contenaient 3 fr. 70.

—

A la suite d'une discussion dans un cabaret de la rue du Fontenoy, le sieur Emile P... a grièvement blessé à la tête, d'un coup de canon... de bière, le nommé Séraphin V... Ce dernier porte au-dessus de l'oreille gauche une blessure large et profonde d'où le sang a coulé avec abondance. Il est actuellement à l'hôpital, et Emile P... est... au dépôt de sûreté.

—

Ce matin, l'inspecteur des denrées alimentaires a saisi, rue de Tourcoing, 50 litres environ de lait, auquel le sieur C. V..., marchand de lait à Wattrelos, avait ajouté 25 et jusque 30 0/0 d'eau.

—

Dimanche prochain, M. Jean-Baptiste Glorieux, l'aéronaute roubaisien, se propose de faire une ascension aérostatique avec le ballon le *Sirius*, et monté, dit l'affiche, sur un *âne vivant, libre, et sans nacelle*. Le gonflement se fera dans un terrain enclos de la rue du Curoir, et le départ aura lieu à 4 heures précises.

Quelques ascensions en ballon captif précèderont le départ, si, toutefois, le temps le permet.

La musique la *Concordia* a bien voulu promettre son concours.

—

Avant-hier, vers onze heures du matin, trois précoces bandits, âgés de 15 à 17 ans, ont brisé un carreau chez un débitant de tabac, à Tourcoing, et avaient enlevé à peu près tout ce qui se trouvait à la vitrine, lorsque le débitant, absent un instant, survint, et aidé d'un agent de police, arrêta les trois voleurs, dont deux ont déjà subi plusieurs condamnations.

—

On nous dit qu'à Chéreng un moulin a été renversé pendant la bourrasque d'avant-hier; le meunier aurait été grièvement blessé; sa vie serait en danger.

—

M. de Cherville publie dans le *Temps* du 5 octobre les réflexions suivantes qui nous semblent dignes d'être reproduites :

« Il n'est en Belgique de localité, si modeste qu'elle soit, qui n'ait des courses de pigeons; on attache à ce sport une très-sérieuse importance. Or, depuis que chez nous la chasse est ouverte, il paraîtrait que le nombre des coureurs qui restent en route a pris des proportions tout à fait anormales; les sociétés s'en sont émues, la presse belge s'est fait l'écho de leurs plaintes, qui sont trop fondées pour ne pas être entendues de ce côté de la frontière.

» Nous savons fort bien que le désœuvrement est, pour un chasseur, plus lourd à porter que la carnassière la mieux garnie, mais il serait bon de réfléchir avant d'essayer de l'alléger par d'aussi tristes distractions. Tirer sur un pigeon, quel qu'il soit, est toujours une mauvaise action, presque un vol, puisque ce pigeon a un maître. Quand sciemment on décharge son fusil sur les pauvres voyageurs, que l'on voit tournoyer autour de la gare où ils ont été lâchés avant de se diriger vers le Nord, l'acte répréhensible se double d'une véritable ineptie.

» On trouble un peuple amis dans ses plaisirs, on cause à de braves gens un dommage sérieux, plus qu'un dommage, un chagrin, car il est tel de ces oiseaux dont aucun prix ne déciderait le propriétaire à se défaire, et tout cela sans plaisir comme sans profit, puisqu'on ne peut pas ressentir la plus minime émotion en abattant ce gibier de basse-cour, puisque, à quelque sauce qu'on l'accomode, il ne sera jamais mangeable.

» Une considération d'un ordre plus élevé doit rendre le pigeon voyageur sacré pour nous. Nous ne pouvons pas oublier qu'aux jours de la détresse, il n'est personne qui ne lui ait dû d'être rassuré sur le sort de quelque tête aimée. »

—

Quelques ouvriers de la Sucrerie centrale d'Escaudœuvres, après s'être mis en grève, ont voulu, par des menaces, empêcher leurs camarades de continuer le travail.

M. le sous-préfet de Cambrai, M. le procureur de la République et M. le capitaine de gendarmerie se sont transportés sur les lieux, et des ordres ont été donnés, dit un de nos confrères, pour que ces menées soient sévèrement réprimées.

—

L'autorité a fait exhumer, il y a quelques jours, dit l'*Impartial*, le cadavre d'une femme récemment enterrée dans le cimetière Saint-Roch, à Valenciennes. Le bruit avait couru que sa mort était due à un avortement, et l'on assure que l'autopsie a confirmé cette rumeur. Plusieurs personnes ont été arrêtées.

—

Kermesses. — Le 11 octobre : Fives, — Lannoy, — Lezennes, — Mouchin, — Touffiers, — Wieres.

Etat-civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 7 OCTOBRE. Auguste Crommelinck, rue d'Alma. — Jules Joseph, rue de Baurewaert. — Victor Verleyn, rue des Longues-Haies. — Emile Lorthiois, rue Saint-Antoine. — Jean-Baptiste Paeleman, rue Saint-Antoine. — Florine Desablin, rue de l'Ermitage. — Gaston Desné, rue de Mouveaux. — Maria Desrumaux, aux 3 Ponts. — Achille De Potter, rue du Ballon.

DU 8. — Achille Roussel, fort Mulliez. — Louis Castel, rue de la Banque. — Emile Declercq, rue d'Alma. — Charlotte Claeys, rue du Moulin. — Hermance Herbaux, au Tilleul.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 7 OCTOBRE. — Hélène Mazure, 22 ans, sans profession, rue Pellart. — Adolphe Demarque, 1 an, rue des 7 Ponts. — Hélène Cocheteux, 5 mois, rue Sainte-Thérèse. — Floris Couthier, 6 ans, rue Pellart. — Natalie Desaint, 27 ans, ménagère, rue des Longues-Haies. — Marie Laubier, 1 jour, rue Saint-Jean. — Alexandre Lankrock, 20 jours, rue de la Perche. — Grille Vandenherreweghe, 4 mois, rue de Wattrelos.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 8 octobre. — Florence Courchelle, 1 an, Grand'Rue. — Léon Buridant, 2 mois, rue Pellart. — Louis Chrétien, 1 an, rue du Moulin de Roubaix.

MARIAGES du 7 octobre. — Jean-Baptiste Waegebaert, 25 ans, ourdisseur, et Julia Couillet, 21 ans, sans profession. — Henri Callemin, 36 ans, charron, et Rosalie Lejeune, 28 ans, journalière. — Adolphe Noliet, 23 ans, cordonnier, et Maria Veckens, 20 ans, piqurière.

MOUVEMENT COMPARATIF

DE LA CONDITION PUBLIQUE DE ROUBAIX

Mouvement du mois de Septembre 1872

7145	colis de laine peignée	769.508 k^os	
»	» d'écouailles et blousses	»	
257	» de laine filée	27.483	
3	» de soie	47	
2,284	» de coton	244.658	
9.689	colis pesant ensemble	1.041.696 k^os	

Mouvement du mois de Septembre 1873

9.624	colis de laine peignée	1.038.277 k^os	
24	» d'écouailles, blousses	2.475	
554	» de laine filée	58.698	
3	» de soie	91	
2.628	» de coton	281.317	
12.833	colis pesant ensemble	1.380.858 k^os	

Mouvement du mois de Septembre 1874

11.621	colis de laine peignée	1.251.578 k^os	
14	» d'écouailles, blousses	493	
537	» de laine filée	57.300	
2	» de soie	48	
3.347	» de coton	356,759	
15.521	colis pesant ensemble	1.666.178 k^os	

Le Directeur, A. MUSIN.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT — *Imprimerie Alfred Reboux*. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

Faits Divers

— On annonce que Mgr l'archevêque de Paris, qui était indisposé depuis quelques jours, est beaucoup mieux maintenant. Il donnera un grand dîner lundi prochain aux nouveaux curés de Paris.

— Le révérend père Guidi, ancien supérieur de la maison des Pères de l'oratoire de Saint Philippe-de-Néri, ordre dont le Père Theimer faisait partie, se trouve en ce moment à Paris. Le père Guidi revient d'un voyage d'Angleterre, où il visité les maisons de son ordre, notamment celle de Londres, où M. le marquis de Ripon fit sa conversion. Le docte moine retournera sous peu de jours à Rome, où il rendra compte au Saint-Père de sa tournée en Angleterre. Le père Guidi est le cousin-germain de S. E. le cardinal Guidi.

— On annonce la mort de M. Cotelle, ancien député et président du conseil général du Loiret, ancien maire de Paris sous le gouvernement de Juillet, officier de la Légion-d'Honneur, et l'un des censeurs du Crédit Foncier.

— On mande de Rome au *Journal de Florence* que Mgr Nouvel, évêque de Quimper, est arrivé dans la ville éternelle et doit avoir prochainement une audience particulière du St-Père. Sa Grandeur est accompagnée de son vicaire général, M. l'abbé Dumarhullach, ancien député de l'Assemblée nationale de Versailles, et du R.P. Bernard, abbé du monastère de la Pierre, dans le diocèse de Sens.

— D'après le même journal, M. Thiers qui est très flatté des honneurs qu'il reçoit en Italie, pourrait bien aller jusqu'à Rome. Ce n'est pas la première fois que M. Thiers visiterait la capitale du monde chrétien; il y vint en 1845 et s'occupa beaucoup de travaux archéologiques en compagnie du célèbre P. Marchi, jésuite.

— Deux congrès internationaux sériciccoles et viticoles se tiendront à Montpellier, du 26 au 31 octobre courant.

— Le général Trochu a traversé Lyon hier, venant de Grenoble et se dirigeant vers la Bretagne.

— Un journaliste républicain qui écrivait en 1848 dans les journaux de la Nièvre et que le coup d'Etat força d'aller se réfugier en Angleterre, M. Pierre Barrère, vient de mourir à Nogent-sur-Marne, âgé de 84 ans. M. Barrère avait été professeur.

— Il y a eu l'avant-dernière nuit, à Paris, cent quatre arrestations. C'est la plus faible moyenne des arrestations opérées par la police municipale et la police de sûreté, depuis plus de quatre mois. Généralement, le chiffre de ces arrestations s'élève jusqu'à trois cents. A Londres, la moyenne est de huit à douze cents.

— La Monnaie continue de fabriquer une grande quantité de monnaies divisionnaires. La fabrication de ces pièces sera bientôt portée à 15 millions de fr., sans compter ce qui existe dans la circulation et ce que possèdent la Banque et le Trésor.

— D'après des nouvelles transmises de Nicolaïewsk sur l'Amour, à la *Gazette de Moscou*, deux ouvriers d'un village de Manzas (émigrés chinois), situé à 80 verstes de la baie, lesquels avaient assassiné leur maître, ont été condamnés à mort par la population convoquée en assemblée. Selon l'usage adopté chez les Mazas, on a d'abord enivré les criminels au moyen de Khanchan (eau-de-vie chinoise) et quand ils eurent perdu connaissance on les a enterrés vifs.

— Les dossiers de Moreau et Boudas ont été examinés hier en conseil des ministres. On croit savoir que toute idée de clémence a été rejetée à l'unanimité, pour Moreau, dont l'exécution aura lieu probablement aujourd'hui. Le maréchal de Mac Mahon a dû signer dans la soirée le rejet du recours en grâce.

— L'exécution du sapeur du génie Roussel, condamné à mort pour voies de fait envers son supérieur, aura très-probablement lieu lundi au polygone de Vincennes. Roussel n'est âgé que de 23 ans.

— Le maréchal de Mac-Mahon, accompagné de M. le prince d'Harcourt, est allé chasser hier chez le duc d'Ayen, à Rambouillet.

— Les ministres de la guerre et de l'intérieur se préoccuperaient vivement, paraît-il, de la surveillance à exercer sur les maisons des logeurs où sont envoyés par les habitants les militaires de passage. Des instructions pressantes auraient été expédiées en conséquence à tous les préfets pour les inviter à stimuler à cet égard le zèle et la vigilance des administrations locales, et même à insister au besoin auprès des municipalités pour obtenir d'elles, autant que possible, la création de casernes de passage, au moyen desquelles seraient prévenus, en partie, les inconvénients de diverse nature sur lesquels a dû se porter depuis quelque temps déjà l'attention du gouvernement.

— Quelques détails sur le comte d'Arnim :

« L'hiver dernier on a pu voir dans les salons officiels, à Paris, se tenant un peu à l'écart et se mêlant rarement aux conversations, un homme d'une cinquantaine d'années, de taille moyenne, portant des cheveux noirs et longs, les yeux bleus abrités par un binocle, l'allure un peu raide et gourmée, mais non sans une certaine élégance. C'était le comte d'Arnim.

» L'ambassadeur d'Allemagne avait une prédilection particulière pour le bois de Boulogne. Il ne se passait pas de jour qu'il n'allât faire son tour du lac, le dos couvert d'un paletot gris, dans sa victoria traînée par des chevaux noirs qu'il conduisait lui-même.

» Envoyé en France presque aussitôt après la guerre, en novembre 1871, le nouvel ambassadeur avait une tâche délicate à remplir. Sa position était des plus difficiles dans les soirées et les dîners auxquels il était obligé d'assister; mais, grâce au tact parfait dont il était doué, il sut toujours éviter les scènes fâcheuses que sa présence aurait pu faire naître.

» Et cependant, pendant un dîner donné par le maréchal de Mac-Mahon, en décembre 1873, il se produisit un incident qui fut, à cette époque, exploité avec empressement par les journaux belges et allemands.

» Mme la duchesse de Larochefoucauld avait refusé d'être placée à côté de M. le comte d'Arnim. On fit alors un changement dans la table, et l'on plaça Mme A de Rothschild à côté de l'ambassadeur d'Allemagne.

» Au moment de se mettre à table, Mme de Rothschild refusa net d'accepter le bras du comte d'Arnim, et lorsqu'elle eut enfin consenti à se laisser conduire à table par l'ambassadeur, elle prit le parti de ne point lui parler et resta absolument silencieuse pendant tout le temps du dîner.

» Ce petit scandale fit beaucoup de bruit l'année dernière, et on craignit un moment qu'il ne suscitât quelque embarras diplomatique; mais M. d'Arnim sut éviter toute complication. Il n'alla plus que dans les dîners purement officiels et rendit hommage en cette circonstance à la dignité de la société française.

» Le comte d'Arnim a épousé en secondes noces une d'Arnim, de la branche des Boitzen-

---

son regard et ses traits voilés d'une telle tristesse, que j'eus à faire un violent effort pour demeurer maîtresse de moi-même.

Il me dit enfin :

— Vous avez raison. Oui, j'ai été fou de venir, je serais plus insensé encore de rester. Je vous obéirai, madame, je ne puis me plaindre, et je vous respecte autant que je...

Il s'arrêta, car je fis un mouvement pour l'interrompre. Ce que j'avais à dire était dit, et je sentais que l'entretien ne devait pas se prolonger davantage. J'allais quitter la terrasse, mais il me retint.

— Un seul instant, de grâce, madame. Un seul et dernier instant, car qui sait si même, pour vous dire adieu, vous m'en accorderez un autre?...

Je m'arrêtai.

— Oui, poursuivit-il lentement, je veux penser, en effet, qu'il me sera donné de vous revoir un jour et d'être votre ami sincèrement. Le temps passera sur ma tête et sur la vôtre. Vous ne serez pas toujours jeune et belle. De longues années s'écouleront sans doute. Mais pour supporter ce jour-ci, il me faut dévorer d'avance et la jeunesse et le temps, et songer à celui où je pourrai enfin vous revoir et reprendre sans crainte ce nom qu'il ne faut pas usurper, j'en conviens, tant que l'on peut craindre de le profaner. J'attendrai ce jour.

Je n'écoutais pas de sang-froid sa voix émue et tremblante, mais je n'en fis rien voir, et je sus même lui répondre, en riant :

— Il ne sera pas nécessaire d'attendre aussi longtemps que vous le pensez, soyez-en certain. Longtemps avant que mes cheveux n'aient blanchi, ce qu'il y a de bon et de vrai dans votre amitié me sera rendu. Car avant ce jour, une femme, plus belle que moi (la chose n'est pas rare), digne de vous, d'ailleurs, et à qui votre cœur pourra se donner tout entier, aura effacé le souvenir d'une fascination passagère que j'ai causée, sans le vouloir, mais qui ne se prolongera pas un seul instant par ma volonté.

Je passai devant lui sans le regarder ou lui donner le temps de me répondre, et je rentrai dans le salon. Là, j'allai m'asseoir sur un canapé placé dans le coin le plus obscur, ou plutôt j'y tombai pâle, defaillante, et épuisée de l'effort que j'avais fait.

Je ne pensais pas un mot de ce que je venais de dire à Gilbert. Mon devoir était de l'éloigner: ce devoir était accompli! Mais je ne désirais pas du tout qu'une autre vînt si vite effacer mon image. Je l'avais dit pour calmer ses regrets, pour lui paroître indifférente. Je me savais très-bon gré de mon courage. Lorsque je songeais à Lorenzo, je me trouvais même tout à fait héroïque, et j'allais avoir lieu de le trouver encore mille fois davantage.

Lando quittait en ce moment le piano, où il était demeuré toute la soirée près de Teresina.

Celle-ci, pour le dire en passant, avait si bien su profiter de ses conseils, que sa toilette, devenue irréprochable, rehaussait maintenant singulièrement l'effet de sa beauté. Lando s'en apercevait, et il était évident qu'il réfléchissait aussi à la dot considérable de ma cousine, qui, ajoutée à ses autres agréments, pourrait lui donner le moyen d'abréger son exil, et de retourner à Paris avant les deux années révolues. Lors donc que je le vis se diriger, d'un air grave, vers la place où j'étais assise, je m'attendis à recevoir une confidence à laquelle j'étais préparée depuis longtemps. Je ne me doutais pas que ce qu'il avait à me dire me regardait beaucoup plus directement que lui-même.

— Ma cousine, me dit-il à demi voix en prenant place près de moi, j'ai des nouvelles de Milan.

Je fis un mouvement involontaire. Il n'y prit pas garde et poursuivit :

— Des nouvelles qui prouvent que je n'avais pas tort, l'autre jour, lorsque je vous disais que la belle Faustina se chargerait de vous venger. Seulement je ne croyais pas que ce serait si vite.

Ramenée si subitement à la réalité la plus douloureuse de ma vie, j'en fus en ce moment d'autant plus interdite et saisie. Cependant, quoique les bavardages de Lando me fussent ordinairement odieux, loin de lui imposer silence, j'exigeai au contraire qu'il ne me cachât rien.

(A suivre).